



# *Projet établissement*

*2022/2026*

## *Multi-accueil « Graines de soleil »*

Communauté de communes  
Plaine Limagne



# *Sommaire*

Introduction.....	3
Présentation de l'établissement.....	4
Projet social et développement durable.....	8

Projet éducatif

ANNEXES :

1. Convention médicale
2. Charte nationale d'accueil du jeune enfant-CNAF
3. Projet pédagogique
4. Questionnaire de satisfaction familles
5. Protocole de délégation de responsabilité

## Introduction

Concilier vie familiale, professionnelle et sociale relève d'un véritable défi pour les familles en recherche de mode de garde et nécessite un accompagnement.

La Communauté de communes Plaine Limagne prend en compte ces difficultés et propose des modes d'accueil adaptés à leurs besoins.

Elle favorise la mixité et porte une attention particulière à l'accueil d'urgence pour des situations diverses ainsi qu'à l'intégration réussie d'enfants en situation de handicap.

## L'Objectif du projet d'Etablissement

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant.

Il présente l'approche sociologique par rapport au territoire.

Il met en œuvre une dynamique de fonctionnement et des pratiques professionnelles.

Il donne du sens, précise les valeurs, les missions et les objectifs de l'accueil du jeune enfant.

Il est garant de la politique petite enfance/parentalité mis en place par la collectivité et rend lisible les choix éducatifs en direction des familles, des partenaires extérieurs et des élus.

Il garantit l'existence d'une référence commune pour chaque membre de l'équipe et participe donc à la qualité d'accueil des enfants et de leurs parents.

Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion de l'équipe. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Ceci rend notre collaboration cohérente en gardant les valeurs fortes de l'équipe.

La responsable et l'éducatrice de jeunes enfants sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

## Les bases de construction du projet

L'accueil de l'enfant et de sa famille dans le respect de leur projet de vie est au cœur de cette réflexion.

Chaque membre de l'équipe a participé à la réalisation du projet éducatif et pédagogique. Un travail d'échanges des pratiques et de collaboration donne à chacun la possibilité de réfléchir à sa conception de l'accueil. L'expérience professionnelle, les compétences ainsi que la remise en question individuelle et collective ont été indispensables à l'écriture des projets.

Enfin le projet d'établissement doit rester vivant pour être juste, l'équipe le fera évoluer en fonction des évaluations qui en seront faites. Plusieurs outils peuvent servir pour ces évaluations comme l'observation des enfants par les professionnels, les analyses de pratiques en groupe plusieurs fois par an et les échanges avec les familles.

## Qui peut avoir accès au projet d'établissement ?

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Auprès des parents
- Auprès des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelles et Infantiles...)
- Auprès des stagiaires ou apprentis que nous recevons et que nous formons
- Auprès des professionnels de l'équipe et des professionnels effectuant des remplacements temporaires
- Auprès des élus

## Présentation de l'établissement

Le multi-accueil prend soin du jeune enfant à la demande des parents en leur absence.

Il veille à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants.

Il contribue à l'éducation des enfants dans le respect de l'autorité parentale.

Il contribue à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants et ceux notamment en situation de pauvreté ou de précarité.

Il favorise l'inclusion des familles et des enfants présentant un handicap et/ou atteints de maladies chroniques.

Il favorise l'accueil de l'enfant dont le parent est en recherche d'emploi ou en insertion professionnelle et pour les familles monoparentales.

Le niveau de satisfaction des familles est chaque année mesuré grâce à un questionnaire de satisfaction diffusé auprès des familles.

### ➤ Identité de l'établissement

Multi accueil GRAINES DE SOLEIL

158 grande rue - 63260 AIGUEPERSE

Tel : 04 73 86 89 86

Fax : 04 73 86 89 81

Courriel : [ma-aigueperse@plainelimagne.fr](mailto:ma-aigueperse@plainelimagne.fr)

Le multi accueil est géré par la Communauté de communes Plaine Limagne située dans les locaux de la Maison Nord Limagne : 158 grande rue - 63260 AIGUEPERSE

Sous la responsabilité de son président.

Son financement au moyen de la PSU (Prestation de Service Unique) est versé par la Caf au gestionnaire.

### ➤ La capacité et les types d'accueil

L'autorisation de fonctionnement est délivrée par le Président du Conseil Départemental du Puy de dôme.

Le multi accueil est ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans.

Il propose un accueil occasionnel et régulier (contractualisé) du lundi au vendredi avec une capacité de 16 places en période scolaire et de 14 place en période de vacances scolaires de 8h à 18h, avec un agrément modulé de 10 places de 08h à 09h et de 17h à 18h.

- Accueil occasionnel

Cet accueil concerne une demande sur une durée limitée, avec des familles connues et ne se renouvelant pas à un rythme régulier. Cet accueil est ponctuel, il se fait sur réservation après inscription. Une fiche de demande d'inscription mensuelle est mise à disposition des familles au multi-accueil et sur le site internet de la communauté de communes.

Un accueil supplémentaire est possible en téléphonant le jour même en fonction des places disponibles. Il est demandé de prévenir le plus tôt possible en cas d'annulation de la réservation.

- Accueil régulier avec contrat

Une préinscription est obligatoire, elle se fait sur rendez-vous auprès de la responsable durant lequel un dossier est rempli pour la soumettre à la commission d'attribution des places qui a lieu une fois par an courant mars. Cette dernière est composée du Président ou du vice-président, de la responsable du multi-accueil, du référents structures enfance jeunesse et de la responsable du RPE d'Aigueperse.

Les familles n'ayant pas obtenu de place en accueil régulier seront positionnées sur liste d'attente. Cet accueil concerne des familles connues avec des besoins récurrents et prévus à l'avance.

- Accueil d'urgence

Cet accueil concerne une demande non prévisible soit sans dossier d'inscription préalable. Une fiche de renseignements est remplie durant la demande afin d'établir l'avis d'inscription.

➤ Les compétences professionnelles

- L'équipe et les intervenants

- ✓ Direction

La responsabilité de la structure est confiée à une éducatrice de jeunes enfants diplômée d'État (EJE).

Elle est chargée d'assurer la gestion administrative et financière du multi accueil et de mettre en œuvre les orientations communautaires au niveau du projet d'établissement (projet social, projet éducatif et règlement de fonctionnement en particulier).

Elle est responsable du bon fonctionnement de la structure et de la cohésion d'équipe. Elle est également garante d'un accueil de qualité, du bien-être et de la sécurité des enfants confiés à la structure.

Elle élabore et met en place les différents protocoles d'hygiène et de sécurité et veille à leur application.

Elle est garante de l'application de l'ensemble des protocoles médicaux mis en place par le référent santé et accueil inclusif de la structure.

Elle organise la vie au sein de la structure dans le cadre du règlement de fonctionnement.

- ✓ L'équipe

1 CAP AEPE à 80% (Accompagnement éducatif petite enfance) auprès des enfants.

2 CAP AEPE à 100% (Accompagnement éducatif petite enfance) auprès des enfants.

1 EJE à 100% (Educatrice jeunes enfants) à la Direction et auprès des enfants.

1 EJE à 80% (Educatrice jeunes enfants) auprès des enfants, responsable pédagogique et qui assure la continuité de responsabilité en cas d'absence de la direction suivant le protocole de délégation établi.

- ✓ Les intervenants

- Référent santé et insertion handicap

Afin de s'inscrire dans le cadre fixé au II de l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles, la Communauté de communes a fait appel à un référent santé et accueil inclusif ayant un diplôme d'infirmière puéricultrice. Une convention a été établit entre les deux entités afin de définir les missions d'actions qui sont :

De veiller à la mise en place des mesures nécessaires à l'inclusion des enfants en situation de handicap, avec une affection chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

D'accompagner l'équipe dans ses missions de bien-être et de bon développement des enfants.

D'assurer des actions de promotion de la santé auprès des familles et des professionnels.

Pour assurer ces missions, un volume de 4h par trimestre est dédié.

- Formatrice petite enfance

Pour les professionnels travailler auprès de jeunes enfants peut être stressant, fatigant et surtout c'est loin d'être anodin puisque les professionnels préparent les adultes de demain. C'est une nécessité de se poser, d'aborder des cas concrets et de mettre en forme et en mots ce qui est vécu au quotidien. Les groupes de paroles souvent appelés analyses de la pratique professionnelle (APP) aident à donner du sens à la pratique. Cela permet de prendre du recul sur les vécus du quotidien et les difficultés dans la bienveillance et l'écoute active,

Une convention a été établie entre la communauté de communes et la formatrice pour définir le cadre des interventions fixées à 20h par an.

#### ➤ Le travail d'équipe

- Les réunions d'équipe

Elles permettent de réfléchir ensemble sur des difficultés éventuelles, des projets à mettre en place, des partenariats à construire et d'échanger sur les enfants accueillis et les nouvelles familles (environ 9h par an).

- Les journées pédagogiques

Les journées pédagogiques sont des moments attendus par l'équipe et essentiels au bon fonctionnement de la structure. Ces journées nous donnent l'opportunité de réfléchir sur des pratiques pédagogiques et leurs impacts dans le travail d'équipe.

Ces interventions sont à l'image de nos besoins et de nos envies propres. Aucun thème ne nous est imposé, tout est impulsé par les agents de terrain. Ainsi un intervenant peut venir si besoin en fonction de nos besoins. Elles sont l'occasion de réaménager les espaces de vie en fonction des évolutions des groupes.

Ces journées au nombre de 2 sur l'année contribuent à la qualité d'accueil. Elles sont connues des parents d'une année sur l'autre afin de pouvoir anticiper la fermeture de la structure au public.

#### ➤ La formation

- Les formations professionnelles tout au long de l'année

Chaque agent bénéficie d'un CPF (Compte formation professionnel) de 24h par an.

Les formations du CNFPT sont prioritaires mais en fonction du projet de la structure et du budget de formation, d'autres organismes de formation peuvent être sollicités. Les agents déposent leurs demandes en début d'année pour avis.

- Les stagiaires

Accueillir un stagiaire reste synonyme d'enrichissement pour toute l'équipe.

Notre appétence pour la formation nous amène naturellement à accueillir régulièrement des stagiaires durant l'année. La structure accueille des stagiaires issus de différents cursus de la petite enfance : auxiliaires de puériculture, CAP, EJE, bac pro. C'est pour les professionnelles l'occasion de transmettre leurs connaissances et leurs savoirs faire, mais aussi de faire évoluer leurs pratiques et de mener une autre réflexion au travers des questionnements des stagiaires.

Ces stages sont encadrés par une personne dédiée durant le temps de présence du stagiaire ou de l'apprenti. Ils peuvent se dérouler de quelques jours pour les élèves de 3ème à plusieurs mois pour les élèves EJE. Un livret d'accueil établi par l'équipe est donné à l'apprenant et des bilans réguliers permettent d'accompagner l'élève. Le stagiaire est présenté aux familles et aux enfants. Il participe à la vie de la structures (sorties, réunions d'équipe et APP).

## Projet social et développement durable

### Introduction

Le Multi accueil est situé au rez-de-chaussée de la Maison Nord Limagne, dans le centre-ville d'Aigueperse. Cet équipement Plaine Limagne fait partie du Services Enfance-Jeunesse Il travaille plus particulièrement avec les animatrices du Relais Petite Enfance Plaine Limagne et les autres équipements enfance-jeunesse (ALSH) ainsi qu'en transversalité avec l'ensemble des services médiathèque, transition écologique, etc...)

Issue de la fusion de trois communautés de communes, Plaine Limagne a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (arrêté préfectoral n°16-02924 du 13 décembre 2016).

Situé dans un espace périurbain entre les pôles urbains de Vichy et de Clermont-Ferrand, le territoire communautaire est composé de 25 communes, organisées autour de trois pôles de services : Aigueperse, Randan et Maringues.

### Historique de la structure

#### ➤ 2011

La structure multi accueil assure un accueil occasionnel et régulier (contractualisé) avec une capacité de 10 places dont 1 place d'accueil d'urgence et 1 place pour un enfant porteur de handicap.

Le multi accueil est ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans date anniversaire avec une priorité aux enfants non scolarisés.

Les jours et heures d'ouverture sont :

- mercredi de 8h30 à 12h30 (possibilité de prendre le repas)
- jeudi de 8h30 à 17h30

#### ➤ 2012

La structure multi accueil assure un accueil occasionnel et régulier (contractualisé) avec une capacité de 16 places.

Le multi accueil est ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans date anniversaire avec une priorité aux enfants non scolarisés.

Les jours et heures d'ouverture sont :

- mardi de 8h30 à 13h 16 places et de 13h à 17h30 10 places
- mercredi de 8h30 à 12h30 10 places (possibilité de prendre le repas),
- jeudi de 8h30 à 13h 16 places et de 13h à 17h30 10 places

➤ 2014

La structure multi accueil assure un accueil occasionnel et régulier (contractualisé) avec une capacité de 16 places.

Le multi accueil est ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans date anniversaire, avec une priorité aux enfants non scolarisés.

Les jours et heures d'ouverture sont :

- 16 places : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h à 13h et 10 places de 13h à 18h
- 10 places : mercredi de 8h à 18h

➤ 2015

La structure multi accueil assure un accueil occasionnel et régulier (contractualisé) avec une capacité de 16 places.

Le multi accueil est ouvert aux enfants âgés de 3 mois à 4 ans date anniversaire, avec une priorité aux enfants non scolarisés.

Les jours et heures d'ouverture sont :

- 16 places : lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h à 13h et 10 places de 13h à 18h
- 10 places : mercredi de 8h à 18h

➤ 2017 (fusion avec Maringues et Randan)

Depuis la rentrée de Février 2017, la capacité d'accueil est de 16 enfants de 8h à 18h, et de 14 enfants pendant les vacances scolaires.

Caractéristiques administratives



➤ Indicateurs démographiques

Nombre d'habitants : 21 150 (Populations légales en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 selon données INSEE de 2017)

Nombre d'enfants de moins de 3 ans : 712

Nombre d'enfants de moins de 3 à 5 ans : 761

Nombre de naissance en 2019 : 224

➤ Caractéristiques socio-économiques de la population (INSEE – 2017)

- Pourcentage d'actif : 56,4% dont :

- ✓ 2.1% agriculteurs,
- ✓ 3.9% artisans et commerçants,



- ✓ 4,6% cadres et professions intellectuelles supérieures,
- ✓ 13,3% professions intermédiaires,
- ✓ 17% employés
- ✓ 15,5% ouvriers.

Plus de la moitié de la population est active et trois quarts des familles dont les parents travaillent ont une activité professionnelle à l'extérieur de leur commune de résidence.

- Niveau d'étude :
  - ✓ Aucun diplôme (ou au plus brevet des collèges, BEPC) 30,7%,
  - ✓ CAP ou BEP 30,3%,
  - ✓ Baccalauréat 17,4%
  - ✓ Diplômes de l'enseignement supérieur 21,7%.
- Nombre de couples avec enfant(s) :
  - ✓ 2 723 dont 37,27% 1 enfant
  - ✓ 47,48% 2 enfants
  - ✓ 15,24% 3 enfants et plus
- Nombre de parents isolés avec enfant(s) :
  - ✓ 720 dont 50,83% 1 enfant
  - ✓ 39,86% 2 enfants
  - ✓ 9,03% 3 enfants et plus
- Pourcentage de propriétaires :
  - ✓ 81,14% (contre 16,64% de locataires)
  - ✓ L'habitat ancien représente 34.4% des logements et demande beaucoup de rénovation.

➤ Services aux familles (Article 214-2 de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021) : petite enfance / enfance / jeunesse / parentalité

- Structure d'accueil 0-4 ans :
  - multi accueil communautaire : 16 places
  - Micro crèche privée : 10 places
- **Relais Petite Enfance** : 3 pour 149 Assistantes Maternelles dont 130 en activité avec un nombre total de 480 places d'accueil sur le territoire. Les RPE accueillent les parents et les professionnels sur les communes d'Aigueperse, Maringues et Randan.
- Ecoles maternelles ou groupes scolaires : 22
- **Accueil de Loisirs Sans Hébergement** : 7 sites répartis sur Aigueperse, Aubiat, Effiat, Maringues, Randan, Thuret d'une capacité totale entre 180 et 280 places selon les périodes
- Un pôle Ados / Jeunes : jusqu'à 36 jeunes
- Un **Lieu d'Accueil Enfants Parents** : 8 enfants / 8 adultes maximum par temps d'accueil à Randan

Les différents modes d'accueil et de soutien à la parentalité de la collectivité sont représentés par le multi accueil « Graines de soleil » pour l'accueil collectif, les 3 RPE « Graines d'enfance » pour les assistants maternels indépendants et les gardes à domicile et le LAEP « Graines de familles » pour le soutien à la parentalité. L'ensemble des structures Plaine Limagne accompagne les familles et les professionnels. Un premier niveau d'informations et de renseignements pour les usagers est disponible sur le site internet ainsi que sur les réseaux sociaux Plaine Limagne.

Autres structures de proximité : consultations de la **P**rotection **M**aternelle et **I**nfantile au RPE de Randan, association « Les Ass'mat de la Plaine » à Effiat.

### Intégration dans l'environnement socio-économique

#### ➤ La mixité sociale

La communauté de communes porte une attention particulière à accueillir les familles en situation de recherche d'emploi, monoparentales ou en situation précaire dans les conditions de l'article 214-7 de l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 :

- Proposition de solution d'accueil pour les enfants de parents demandeurs d'emploi, en insertion sociale ou professionnelle, en formation ou bénéficiant d'un accompagnement professionnel.
- Un réseau de partenariat avec les structures éducatives et sociales existe entre le multi accueil le CADA et la PMI. Une convention a été signée entre le CADA du territoire et la CCPL. Environ 2 à 3 enfants sont accueillis chaque année.
- Les accueils occasionnels qui représentent  $\frac{1}{4}$  des places de la structure répondent à l'accueil des familles en difficultés sociales ou professionnelles.
- La place d'urgence qui représente 1 place par jour peut répondre également à ces difficultés ainsi qu'à une situation exceptionnelle (dépannage d'assistantes maternelles, entretiens d'embauches etc. ...)

La CCPL a une population extrêmement jeune en comparaison aux autres collectivités : 20% de la population est âgée entre 0 et 14 ans. Corrélativement, elle possède beaucoup d'actifs âgés entre 30 et 44 ans, véritable atout pour dynamiser et créer une attractivité territoriale.

A l'inverse, la CCPL se caractérise aussi par un taux de population âgée assez élevé notamment chez les plus de 75 ans (9,3%).

L'intercommunalité va donc devoir proposer des services en lien avec les besoins de ces populations. Les ménages avec enfant entraînent un besoin spécifique en matière d'accueil des enfants, puisque les familles travaillent principalement hors du territoire.

Après dix années de fonctionnement, le multi-accueil a adapté ses amplitudes d'ouverture (horaires, jours) et a modulé sa capacité d'accueil de 16 enfants. Il est aujourd'hui le seul mode d'accueil collectif public. L'offre d'accueil collective est complétée par les 10 places de la micro crèche privée, ces deux structures présentent un taux d'occupation constant et ne peuvent couvrir la totalité des demandes des familles pour ce mode d'accueil.

Sur le territoire Plaine Limagne, l'accueil individuel propose une capacité d'accueil de 480 places avec 149 assistantes maternelles agréées dont 130 en activité. Ce mode d'accueil possède encore quelques places disponibles mais en nombre insuffisant et/ou qui ne correspondent pas aux besoins des familles.

#### ➤ L'accompagnement à la parentalité

- Premier rendez-vous avec la famille, son enfant et la responsable de la structure.
  - Temps d'échanges entre le parent et l'équipe et le référent de l'enfant à l'occasion de la période d'adaptation.
  - Soirées débats organisées par la structure sur des thématiques en lien avec la parentalité. Animées par des professionnels extérieurs (médecin, psychologue, nutritionniste, sophrologue ...) ou par l'équipe de la structure.
  - Temps d'échanges individualisés avec le référent de l'enfant programmés sur l'année. Les familles connaissent ce dispositif et y participent largement. Un planning est établi afin de libérer le professionnel ou la responsable tout en respectant le taux d'encadrement. Un espace fermé et convivial est aménagé dans la structure pour faciliter les échanges.
  - Participation des familles aux temps forts de la structure (sorties, présentation de nouveaux projets à l'occasion de réunions de parents, sondages de satisfactions et boîte à idées).
  - Participation aux semaines de la parentalité dans le cadre du REAAP.
- L'Accueil d'enfants présentant un handicap ou atteint de maladie chronique

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans a modifié l'article R2324-17 Code de la Santé publique :

“Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale.”

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est soumis aux mêmes nécessités que tout autre enfant, avec des besoins physiques, physiologiques et affectifs.

L'enfant est donc accueilli dans la mesure où son handicap est compatible avec :

- la vie de l'établissement
- l'agencement des locaux
- le personnel d'encadrement (nombre et qualification)
- le matériel ergonomique nécessaire

Les professionnels seront amenés à se former en fonction des besoins.

Chaque situation sera évaluée individuellement, en équipe pluridisciplinaire : équipe de la structure, référent santé et accueil inclusif de l'établissement, intervenants prenant en charge l'enfant (psychomotricien, kinésithérapeute, orthophoniste, psychologue, ...), et le médecin de PMI. La famille est présente au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

### Le développement durable

En tant que collectivité et professionnels, la préservation de l'environnement et la réflexion à des pratiques naturelles pour la santé des jeunes enfants sont des éléments indispensables dans nos métiers. L'ensemble des structures de la petite enfance à la jeunesse sont engagées dans une politique de réduction des déchets, de consommation de l'eau, de l'électricité, du zéro plastique etc. La structure intègre aux différents projets un espace dédié au développement durable. Étant un lieu d'accueil et d'éducation, il est essentiel de favoriser des actions tournées vers une éco-responsabilité. Utilisation de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement, limitation de matériel à usage unique. .... Comme exemples l'utilisation de couches lavables, l'installation de composteurs, de poulailler partagé avec l'EHPAD ou encore de lombricomposteur à disposition de l'ensemble des agents.

## ➤ Le projet éducatif communautaire

Une démarche pour définir une politique enfance jeunesse communautaire a été initiée par les élus du conseil communautaire en juin 2017, dont l'objectif était la cohésion et la nouvelle identité Plaine Limagne. Les élus se sont dotés d'un projet éducatif communautaire en 2019 et un diagnostic jeunesse a été réalisé en 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle **C**onvention **T**erritoriale **G**lobale (2021-2025) une étude des besoins des familles du territoire est inscrite.

## Le projet éducatif

### ➤ Introduction

Ce projet éducatif est rédigé selon les 10 principes de la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Nous abordons ici les valeurs éducatives que nous souhaitons développer dans notre multi accueil et qui vont donner sens à l'ensemble de nos actions.

Ces valeurs ont été choisies par l'équipe pour promouvoir ce que nous pensons être essentiel au bien-être et à l'accompagnement de l'enfant mais aussi de sa famille. Elles pourront évoluer chaque année en fonction de nos objectifs de travail, de l'équipe qui peut être amenée à évoluer et de la remise en question de nos pratiques professionnelles.

Le multi-accueil est un lieu de vie pour les jeunes enfants de moins de quatre ans. Leurs parents les confient à une équipe de professionnels, qui veillent à leur développement physique et affectif en toute sécurité.

Ce projet tient compte des besoins d'éveil des enfants en matière artistique et culturelle en favorisant l'égalité entre les filles et les garçons.

Le multi-accueil se réfère à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qui est affichée dans l'entrée.

### ➤ La coéducation

La coéducation demande de reconnaître la place du parent, d'encourager son implication auprès de son enfant ainsi que de l'associer aux actions éducatives en lien avec la structure. La crèche doit pouvoir être une continuité de la famille et réciproquement pour permettre à l'enfant de se développer en harmonie avec son environnement. Nous veillons à conserver et valoriser la place des parents et les reconnaissons comme premiers éducateurs de leurs enfants. Nous privilégions les rencontres entre parents et professionnels, ainsi que les temps conviviaux au sein de la structure.

### ➤ L'adaptation

C'est le temps nécessaire pour que l'enfant accepte que ses parents le laissent avec d'autres adultes. Pour que les professionnels et les autres enfants fassent connaissance.

Après l'acceptation de l'offre d'accueil faite par la commission d'attribution des places pour les familles qui ont un contrat d'accueil régulier, un rendez-vous entre la famille et la responsable de la structure est fixé.

Ce temps d'échange en présence de l'enfant, permet de visiter la structure, de rencontrer l'équipe et de prendre connaissance avec le projet d'accueil appelé « projet pédagogique ».

En concertation avec les parents, un planning d'adaptation est élaboré avec la responsable.

Elle se déroule sur une semaine minimum mais si besoin, ce temps peut être augmenté.

Le 1er jour, la famille vient passer un moment dans la salle de vie pour échanger et prendre le temps de faire connaissance avec l'équipe. Le référent qui prendra en charge l'enfant sur son groupe accueille la famille et son enfant pour connaître les habitudes de vie de l'enfant. Ainsi, une continuité relationnelle est privilégiée pendant le temps de l'adaptation, l'objectif étant de prendre ses repères avec les membres de l'équipe.

Les jours suivants, l'accueil est progressif en fonction des réactions de l'enfant. Pendant ce temps d'adaptation, le doudou, la tétine, le dialogue, les transmissions faites aux parents sont particulièrement importants.

### ➤ L'accueil

*Accueillir au quotidien c'est instaurer un climat de confiance dans une relation d'écoute et d'échange avec l'enfant et sa famille. C'est construire une passerelle entre la famille et la structure.*

- Instaurer un climat de confiance.
  - Avoir un discours clair et honnête sur notre travail, nos choix, nos valeurs.
  - Entretenir une relation d'estime mutuelle.
  - Favoriser un dialogue posé, dans un climat de confidentialité.
  - Intégrer l'enfant comme sujet de la séparation, comme des retrouvailles.
  
- Apprendre à se connaître, "s'approprier".
  - Rassurer et encourager chaque parent dans sa fonction parentale.
  - Permettre aux parents d'intégrer, de "s'approprier" le lieu.
  - Permettre à chacun de se sentir libre de poser les questions nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'autre.
  - Veiller à une bonne transmission des informations.

### ➤ La place des familles

Les professionnels créer un lien de confiance avec les familles, proposent des moments d'échanges, de partage avec elles. Ils donnent également la possibilité aux parents d'entrer facilement dans la structure le matin et le soir au moments des accueils.

Ils consacrent le temps nécessaire pour échanger avec les familles. Les familles sont également invitées à participer à la vie de l'établissement par des rencontres sous forme de thématiques, pour des sorties et des spectacles.

### ➤ L'aménagement de l'espace

Les espaces de vie sont adaptés aux besoins des enfants en fonction de leur développement psychomoteur. Trois espaces fixes sont identifiés pour donner des repères sécurisants à l'enfant, favoriser le calme et la sérénité permet le jeu libre sans l'intervention de l'adulte.

### ➤ Jeux libres / jeux d'éveil

*Le jeu participe à l'éveil et au développement de chaque enfant.*

L'activité dite libre est essentielle à la vie de l'enfant. Elle permet librement la découverte, l'expérimentation de toutes ses capacités en utilisant son imagination, l'activité libre contribue à son épanouissement et favorise l'acquisition de l'autonomie et la relation aux autres enfants.

Le jeu libre se déroulera toujours sous le regard observateur et bienveillant du référent.

Il permet de faciliter la séparation, de laisser l'enfant faire ses choix, d'exprimer ses émotions.

Il favorise le développement de l'imaginaire, la rêverie, la créativité, permet à l'enfant de découvrir de nouveaux jeux à son rythme et d'éveiller sa curiosité.

Chaque groupe a son espace de vie en fonction de son développement psychomoteur.

Le référent est toujours présent pour accompagner du regard ou de la parole l'activité des enfants.

Les bébés sont installés sur le dos au sol en fonction de leur développement psychomoteur pour favoriser la motricité libre.

L'enfant n'est jamais installé dans une position qu'il n'a pas acquise seul (assis ou maintenu debout).

Le groupe des enfants qui débutent la marche disposent d'un plus grand espace avec une petite structure de motricité et des jeux de déballage où ils vont pouvoir grimper, sauter, glisser, mais aussi déballer, transporter, vider, remplir, tirer, exercer toutes leurs possibilités motrices.

Les jeux sont renouvelés régulièrement.

Nous proposons plusieurs fois le même jeu pour permettre à plusieurs enfants de jouer sans conflit.

Un tapis est à disposition pour se ressourcer.

Les plus grands ont un espace plus grand et ont à disposition des espaces de jeux d'imitation, de construction et d'imagination.

Les jeux sont présentés dans des plateaux avec des photos dans un souci de repères et de rangement.

➤ Professionnel accompagnateur

*L'attitude de l'adulte, élément essentiel au bon déroulement du jeu*

- Présence active.
  - Etre vigilant au bon déroulement du jeu.
  - Etre encourageant.
  - Etre sécurisant.
  - Permettre à l'enfant d'être sujet et acteur de son jeu.
- Garant du bien-être de chacun.
  - Etre garant du respect des règles de vie en collectivité.
  - Veiller à assurer son rôle de bouclier / repère.
  - Travailler et affiner son intervention de manière à prévenir d'éventuelles carences, cibler certains manques ou besoins spécifiques.
- Respect des compétences et des besoins de chacun.
  - Proposition de jeux adaptés à l'âge, aux capacités de chacun.
  - Proposition de jeux adaptés aux envies, à la curiosité de chacun.
  - Aménagement du temps et de l'espace, établir un environnement riche et protégé.
  - Aménager des espaces distincts en fonction du développement de l'enfant.

### ➤ Jeu et besoins de l'enfant

- Progression dans les acquisitions, développement des compétences.
  - Favoriser le développement de la créativité, des capacités d'initiatives.
  - Développement et apprentissage sensoriel.
  - Construction cognitive.
  - Développement du langage.
- Appropriation de son environnement, connaissance et expression de soi.
  - S'impliquer dans l'aménagement, la décoration de son lieu de vie.
  - Savoir appréhender une représentation, une image, une expérience.
  - Trouver un espace-temps "défouloir".
  - Permettre à chacun d'exprimer ses choix, ses goûts, de se positionner face à l'autre et dans le groupe.
- Le choix et l'élaboration des projets d'animations.
  - S'impliquer dans des projets, des thèmes suivis et élaborés.
  - Offrir aux enfants un panel de propositions variées.
  - Sensibiliser les enfants à la culture, l'art, la nature et les gestes écoresponsables.
  - Offrir un moment de découverte et de partage.

### ➤ Le repas en collectivité

Les repas sont livrés par un prestataire extérieur en liaison froide et remis en température sur la structure par un professionnel du multi-accueil. Tous les menus sont élaborés par une diététicienne (classiques, sans porc, anti allergènes, ...).

- Le repas en collectivité : échange, partage et apprentissage des règles de vie.
  - Aménager les apprentissages en fonction des compétences.
  - Favoriser un échange positif et constructif.
  - Amener les enfants à se familiariser avec les règles d'hygiène et avec les règles de vie en collectivité.
- Le repas comme situation éducative favorisant l'éveil, la curiosité et le bon développement de l'enfant dans son individualité.
  - Favoriser et stimuler l'éveil du goût, selon les habitudes et capacités de chacun, sans brusquer ou déranger.
  - Encourager l'apprentissage de l'autonomie.
  - Respecter le rythme et les acquisitions motrices de l'enfant, les repas pris dans les bras ou à table en petits groupes avec le référent, en fonction de l'autonomie de l'enfant.

### ➤ Le besoin d'alimentation

Veiller au respect des besoins d'alimentation de chaque enfant

- Laisser au parent sa place de premier éducateur de son enfant.

- Suivre les indications des parents, laisser au parent l'initiative des changements dans l'alimentation de son enfant.
- Permettre l'allaitement maternel.
- Respecter les contre-indications médicales et les choix religieux.
- Trouver un équilibre entre le respect de l'individu et l'accueil collectif.
  - Apprentissage des règles.
  - Favoriser l'autonomie, la curiosité, le plaisir.
  - Permettre à chacun de faire ses choix ou ses expériences (dans le cadre du bon équilibre alimentaire).

➤ Le sommeil et temps calme

*Le sommeil, rythme fondamental de la vie, élément indispensable au développement de l'enfant*

- Respecter les besoins de sommeil.
  - Repérer les signes d'endormissement.
  - Entretenir la régularité dans le rythme du sommeil.
  - Aménager des espaces propices au repos.
  - Donner à l'enfant la quantité de sommeil dont il a besoin.
- Respecter les rites d'endormissement.
  - Connaître les rythmes et habitudes de chacun.
  - Être attentif.
  - Respecter les besoins de repos.
  - Préparer aux bonnes conditions sommeil.
- Créer et entretenir des conditions favorables.
  - Installer l'espace de chaque enfant.
  - Les lits au sol sont privilégiés pour que l'enfant y ait accès seul si besoin.
  - Cet espace personnel est nominatif et déterminé.
  - Adapter le lieu de repos en fonction des besoins de l'enfant.

➤ Les changes

*Le soin et les changes de l'enfant comme moment de relation privilégiée*

- Permettre à chaque enfant de se sentir en confiance, rassuré, sécurisé et respecté.
  - Le soin du corps, hygiène et bien-être.
  - Le soin comme sollicitation à l'éveil du corps. Découverte de son corps, des sensations. Construction du schéma corporel et de l'image du corps.
- Amener chaque enfant à trouver sa place dans le groupe et par rapport à l'adulte.



- L'enfant est prévenu et préparé au change. Il se fait individuellement pour respecter l'intimité de l'enfant et bénéficier d'un soin individualisé avec le référent.
- Instaurer des repères et des rituels.
- Favoriser l'acquisition de l'autonomie
  - Encourager les enfants à faire par eux-mêmes.
  - Privilégier le change debout pour que l'enfant soit acteur de son soin.
  - Favoriser et s'adapter à la maturation physique et affective.
  - Accompagner les familles dans leurs démarches lors de l'apprentissage de la continence.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022  
Reçu en préfecture le 23/05/2022  
Affiché le 23/05/2022  
ID : 063-200071199-20220517-CCPL\_2022\_72-DE



## CONVENTION Réfèrent Santé & Accueil inclusif

Entre

La Communauté de Communes Plaine Limagne, située 158 grande rue - 63260 AIGUEPERSE, représentée par M. Claude RAYNAUD son Président, dûment habilité par délibération n°72\_2022 du conseil communautaire en date du

Et

Madame Bilitis VERHEE TIXIER Infirmière Puéricultrice.

Il est convenu ce qui suit :

Madame VERHEE TIXIER interviendra au multi accueil de la Communauté de communes Plaine Limagne : 158 grande rue - 63260 AIGUEPERSE à raison de 20h par an suivant l'article R2324-39 du code de la Santé Publique stipulant que :

Objet :

La présente convention a pour objet la désignation d'un « Réfèrent Santé et Accueil Inclusif » pour la structure Petite Enfance intercommunale « Graines de soleil » située à Aigueperse.

Le réfèrent "Santé et Accueil inclusif " intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. Il travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R. 2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L. 2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap. Il peut aussi, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

La fonction de réfèrent Santé & Accueil inclusif est confiée à :

1. Un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière de santé du jeune enfant ;
2. Une personne titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice ;
3. Une personne titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant ou d'une expérience minimale de trois ans à titre principal auprès de jeunes enfants comme infirmier. Les modalités de calcul de ces trois années d'expérience sont fixées par arrêté du ministre chargé de la famille.

#### ARTICLE 1 : Missions

Les missions du référent " Santé et Accueil inclusif " sont les suivantes :

1. Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique ;
2. Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 ;
3. Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement ou le service ;
4. Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière ;
5. Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille ;
6. Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions ;
7. Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec la directrice du multi-accueil, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations ;
8. Contribuer, en concertation avec la directrice du multi-accueil, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R. 2324-30 du présent code, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe ;
9. Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande de la directrice du multi-accueil, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale ;
10. Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1<sup>er</sup> du I de l'article R. 2324-39-1.

#### ARTICLE 2 : Confidentialité

Le référent " Santé et Accueil inclusif " et les professionnels du Multi-accueil s'engagent à considérer toutes conversations comme confidentielles et relevant de la discrétion professionnelle à laquelle ils sont tenus, les informations de toutes natures relatives aux activités portées à sa connaissance.

#### ARTICLE 3 : Crédit temps du « Référent Santé et Accueil Inclusif »

Le référent " Santé et Accueil inclusif " intervient auprès la structure autant que nécessaire et conformément au projet défini. Son concours respecte un nombre minimal annuel d'heures d'intervention, conformément aux articles R. 2324-46-2, R. 2324-47-2, et R. 2324-48-2, soit une durée minimale d'intervention pour la structure Petite Enfance intercommunale « Graines de soleil » de 20 heures annuelles, dont 4 heures par trimestre.

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le 23/05/2022

ID : 063-200071199-20220517-CCPL\_2022\_72-DE

ARTICLE 4 : Indemnisation

Pour cette prestation Madame Bilitis VERHEE TIXIER percevra une somme forfaitaire fixée à 40€ TTC par heure de présence.

ARTICLE 5 : renouvellement/ report/ suspension/ résiliation

La présente convention est signée pour l'année civile 2022. Elle se renouvelle par tacite reconduction.  
Les deux parties pourront mettre fin à la présente convention sans formalité que de prévenir 1 mois avant.

Fait à Aigueperse,

Le

Le Président,

La Puéricultrice,

Claude RAYNAUD

Bilitis VERHEE TIXIER



## Charte nationale d'accueil du jeune enfant

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour valoriser mes multiples capacités.

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par moi ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-10 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents en français dans les langues officielles.

## Annexe 3 : Projet pédagogique

### Projet pédagogique

Ce projet pédagogique a été élaboré et mis en œuvre par l'ensemble de l'équipe avec le soutien des élus. Il a pour but d'accompagner l'enfant au quotidien dans son développement, dans un climat de bien-être et de vous accueillir en mettant en place une relation d'écoute et de dialogue.

Historique et évolution de notre projet pédagogique :

Notre structure a ouvert ses portes en Mars 2011 pour 10 places sur 1 journée et demie, le mercredi matin avec le repas et le jeudi en journée. En Septembre 2011, nous avons ouvert sur 2 jours et demi : les mardis et jeudis en journée et les mercredis matins avec le repas pour 10 places. En janvier 2012, nous avons augmenté la capacité d'accueil jusqu'à 16 places le mardi et jeudi matin sur la même amplitude d'ouverture.

En septembre 2012 l'ensemble de l'équipe a participé à une journée de formation organisée par l'association Pikler Loczy France sur le thème : « Le bébé est-il une personne ? ». L'Association Pikler Lóczy France est un centre de réflexions, de recherches, de documentation et de formation sur la petite enfance. Elle s'appuie sur les travaux d'Emmi Pikler, pédiatre hongroise. Cette approche se base sur la motricité libre et sur la découverte des compétences innées du jeune enfant pour qu'il prenne une part active dans son propre développement. Après concertation en équipe, nous avons réorienté un des axes de notre projet sur une approche différente du jeu libre et de l'activité spontanée du jeune enfant. Nous nous sommes questionnés sur l'aménagement de l'espace : comment respecter le jeu de l'enfant selon son développement et ses propres acquisitions ? En effet, en accueillant 16 enfants sur la matinée, nous avons ressenti le besoin de les répartir parfois en 2 groupes afin d'avoir des propositions plus adaptées à leurs stades de développement. Pour cela, nous utilisons les pièces destinées aux siestes.

Fin 2013, nous avons assisté à une 2ème journée de formation Pikler Loczy, sur le thème : « Quels jeux pour quel enfant ? ».

A notre demande, en mai et en août, une formation en intra a eu lieu sur 2 demies- journées sur « l'aménagement de l'espace » animée par une professionnelle (E.J.E.) formée par l'association Pickler Loczy France.

A la suite de la première matinée, nous sommes passées de la théorie à la pratique ! Nous avons décidé d'aménager nos locaux aussi petits soient-ils de façon à ce que 3 groupes d'enfants puissent sur la journée, évoluer dans leur propre espace en fonction de leur stade de développement. Faute de pouvoir pousser les murs, nous avons déplacé les meubles en commençant par l'accueil. Ainsi nous avons dégagé un espace pour que les locaux puissent enfin être aménagés selon les besoins de l'enfant en matière de jeux et de soins.

En 2017, l'espace des bébés devenant trop petit pour répondre aux besoins des familles, des travaux ont été réalisés.

Présentation de notre projet pédagogique actuel :

- L'activité autonome et spontanée :

L'enfant développe ses propres compétences et la confiance en lui. Il utilise ainsi les objets en fonction de ses capacités et intérêts, à son rythme et selon son envie. Il exerce donc ses potentialités dans un espace aménagé avec du matériel adapté et limité, dans une ambiance de sérénité affective. Il choisit ce qu'il veut découvrir, le temps qu'il veut y passer, la manipulation qu'il souhaite. Comme cela, il développe entre autres ses aptitudes d'attention, de concentration, d'expérimentation et d'autonomie et surtout il profite pleinement de son activité spontanée et de ses capacités motrices.

- L'individualisation des soins :

Les soins représentent l'ensemble des actes de la vie quotidienne : change, repas, sommeil. En accordant toute notre attention à chaque enfant de façon individuelle, nous répondons à ses besoins pendant les temps de soin. Ainsi l'enfant, pendant les temps de jeu n'a pas besoin de l'adulte comme partenaire pour jouer. Pendant la relation de soin l'adulte apporte la sécurité affective nécessaire à l'enfant, ce sont des moments privilégiés qui permettent d'établir une relation individualisée pour chaque enfant. Durant ces moments, nous verbalisons beaucoup pour prévenir l'enfant avant chaque soin, nous lui expliquons, nous encourageons sa participation. Nous pratiquons aussi la langue des signes pour que l'enfant qui n'a pas encore acquis le langage, puisse exprimer ses besoins.

Qu'est-ce-que la notion de référent ?

En l'absence de sa famille, un jeune enfant a besoin d'une figure d'attachement, d'une personne de référence. Elle est la garante du respect du rythme de l'enfant car son accompagnement individuel lui permet d'avoir une connaissance accrue de son rythme et donc de répondre à ses besoins. Elle est plus particulièrement responsable d'accompagner les enfants de son groupe ainsi que leurs parents, au cours de la période d'adaptation puis tout au long de l'année jusqu'au départ de celui-ci (parfois 3 ans).

- La motricité libre :

Il n'y a pas de matériel de puériculture contraignant physiquement mettant l'enfant dans une position qu'il n'a pas acquise et qu'il ne maîtrise pas par lui-même (coussins de maintien, transat, trotteur...). Il découvre ainsi son corps, ses mouvements, ses postures sans l'intervention de l'adulte. Il est d'abord posé au sol, à plat dos pour qu'il soit libre de ses mouvements et acquiert ainsi toutes les phases de développement à son rythme.

- L'itinérance ludique :

L'itinérance ludique est une pédagogie mise en place par Laurence Rameau. Les grands principes s'articulent autour de trois grands principes : la libre circulation des enfants dans la structure, la création d'univers ludiques et le fait que l'enfant soit auteur de son jeu. En effet, les enfants ont déjà leurs repères pour manger, dormir etc. Cela suffit à les sécuriser. Le fait d'ouvrir les espaces à un moment donné pour un temps donné, leur donne l'occasion de se promener, ils vont rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont un stade de développement différent. Et c'est là tout l'intérêt ! L'important est de laisser la possibilité

aux enfants de faire des allers et retours dans les différents espaces proposés. L'enfant joue sans avoir de règles imposées. Dans l'itinérance ludique, l'adulte range et organise l'environnement pour que le jeu ne soit pas sur-stimulant, pour permettre à l'enfant de se concentrer et de faire des apprentissages.

Les référents du matin aménagent deux espaces ludiques différents qui seront proposés dans la matinée.

- Sans pendules :

Nous voulons respecter le rythme des enfants, sans contraintes autres que celles de leurs besoins exprimés. L'expérience sur une journée, puis deux etc... a permis de constater que les enfants quel que soit leur âge ont une horloge dans la tête ... ou plutôt dans le ventre ! L'ambiance est plus sereine, les professionnels ont réussi à lâcher prise, le seul temps qui importe, est celui de l'enfant. Du coup les enfants aussi sont plus détendus.

- Couches lavables :

Dans un souci de réduction des déchets et surtout de protection de la santé des enfants, nous proposons aux familles qui le désirent l'utilisation des couches lavables. Nous avons commencé en 2019 sur le groupe des bébés afin de tester et de trouver une organisation interne.

A ce jour, une dizaine d'enfants sur 16 sont changés avec les couches lavables toute la journée.

Nous avons remarqué une diminution du poids de nos poubelles (environ 20 couches jetables en moins par jour).

Quelques familles ont été sensibilisées par le projet et vont réfléchir pour poursuivre à la maison.

- Portage :

Suite à un constat sur le nombre de parents qui portent leur enfant en écharpe, une réflexion d'équipe nous a conduit à nous former.

Le portage n'est pas une réponse automatique pour faire taire l'enfant. C'est un outil parmi d'autres, à réfléchir et adapter selon les situations et les enfants.

Le portage permet à l'enfant de se reposer, d'être « sécurisée », il aide à créer du lien. En effet, les petits explorateurs qui crapahutent beaucoup ont du mal à s'arrêter ne serait-ce qu'un tout petit moment.

Les professionnels respectent la distance professionnelle qui s'impose. Porter un enfant ne signifie pas qu'il ne s'attachera qu'à son porteur. L'enfant est capable de créer plusieurs liens sécurisants, différents et complémentaires.

- Communication gestuelle oralisée :

Pourquoi avons-nous choisi cette formation ? : Parce que le bébé qui ne parle pas encore ont des choses à nous dire. En effet, dès les premiers mois de sa vie, le bébé exprime ses besoins, ses émotions, ses envies par des gestes. Progressivement, sa motricité va s'affiner pour lui permettre d'effectuer des gestes plus précis. On peut le voir pointer du doigt, faire "au revoir" ou "bravo" etc., alors que les mots, eux, n'arrivent que bien plus tard ! Alors, puisqu'il s'exprime naturellement avec ses mains pourquoi ne pas lui proposer une palette gestuelle



plus large. L'adulte prononce le mot en l'accompagnant du signe, et l'enfant, par assimilation, va comprendre ce que signifie le signe et ainsi se l'approprier. Avec cet outil l'enfant peut donc exprimer ses besoins, ses goûts, ses ressentis, ses émotions... et se faire comprendre, avant l'acquisition de la parole sans que celle-ci soit retardée. La communication gestuelle associée à la parole est un outil supplémentaire pour l'équipe du multi-accueil dans l'accompagnement bienveillant des enfants.

- Les petits gestes écologiques :

- Les couches lavables pour environ 10 enfants en accord avec les familles. Les couches sont entretenues par les agents de la structure. 30 couches par jour ne sont plus jetées.
- Récupération de l'eau des pichets des repas des enfants pour les plantes et les oiseaux
- Le linge est séché en extérieur chaque fois que cela est possible pour limiter l'usage du sèche-linge.
- La lumière naturelle.
- Serviettes de table et de toilette en tissus, personnelles, rangées dans la corbeille de l'enfant.

- Le jeu :

- o On stimule l'initiative et la créativité du bébé en mettant à sa disposition des jouets et objets sur une surface ferme, chaque bébé à son propre sac. Pour le groupe des moyens « Tournesols », l'espace permet l'accessibilité au matériel. Les jeux sont présentés et mis à disposition dans des paniers sur des étagères à hauteur d'enfants, des jeux sont également placés à même le sol. Ceux-ci sont renouvelés lorsque les enfants s'en désintéressent. Les objets et jeux sont ainsi plus attractifs et permettent à l'enfant de réaliser au mieux ses propres expériences.
- o Pour les plus grands, des coins d'imitation sont mis à leur disposition et dans la continuité de notre projet nous mettons à disposition du matériel qui leur permettra de réaliser différentes activités selon leurs propres envies : pâte à modeler, peinture, gommettes, perles...

Les adultes veillent à maintenir l'organisation et le rangement des espaces de jeux.

Ainsi, les objets sont plus attractifs et permettent à l'enfant de réaliser au mieux leurs propres expériences.

- Jouer dehors

Jouer dehors, est fondamental pour le développement de l'enfant. Par le jeu, l'enfant découvre son environnement, il développe ses aptitudes motrices. A l'extérieur, il trouve plus de possibilités d'y arriver. L'enfant exerce son agilité en courant, escaladant, sautant, glissant, lançant, attrapant... Il apprend à se balancer, à ramper, à esquiver, à évaluer les distances..., et tout cela par lui-même, sans qu'il soit nécessaire qu'un adulte intervienne. L'enfant va dehors chaque jour, même les plus petits, un espace abrité et sécurisé leur est réservé, le jeu mais aussi le sommeil peut être possible dans cet espace.

L'extérieur est aménagé sur le même principe, plusieurs jeux sont proposés (sable, herbe, vélos, toboggan, modules de motricité, coins calmes, jardin ...).

Le lien avec la nature est également important

- Un jardin aromatique et floral a été aménagé, les enfants grattent la terre, plantent, sentent, arrosent et goûtent les produits.

- Un hôtel à insectes fabriqué par l'ALSH permet aux enfants de voir la vie des petites bêtes.
- Des nichoirs à oiseaux chaque année plus nombreux offrent aux enfant l'occasion d'observer les mésanges et autres oiseaux, et de leur donner à manger et à boire.
- Un aquarium a été acheté avec différentes espèces de poissons et de plantes. Il est relaxant, il donne une toile artistique vivante à l'espace de vie des enfants.

- Les repas :

Ce moment est convivial, c'est un moment d'échanges, d'apprentissage de l'autonomie et d'acquisition des règles de vie en collectivité. Le repas est servi dans de la vaisselle en verre, chaque enfant a une serviette de table et un gant humide adapté à sa taille pour se nettoyer le visage en fin de repas. Les plus grands participent à mettre la table et à débarrasser.

Pour les bébés « Graines » : aussi longtemps que le jeune enfant en éprouve le besoin, le repas est donné dans les bras. Nous veillons à ne pas aller trop vite dans l'apprentissage de l'autonomie car il est important que l'adulte s'ajuste au rythme du bébé dans les limites organisationnelles.

Pour les moyens « Tournesols » : dès que l'enfant est capable de s'asseoir seul sur une chaise nous lui proposons de prendre son repas à table. Les enfants sont côte à côte par petites tablées afin de limiter l'effet d'imitation, cela permet aussi d'avoir une attention bienveillante et continue. Ils se servent les uns après les autres suivant un roulement qui permet d'avoir des repères et d'instituer une confiance réciproque entre l'adulte et l'enfant.

Pour les grands « Soleils » : les enfants sont installés face à face par petites tablées de façon à favoriser les interactions et l'acquisition de l'autonomie. C'est durant ce temps que nous proposons des essais d'autonomie individuels et collectifs. Les enfants se servent seuls ce qui contribue à l'apprentissage des portions. En effet, l'enfant apprend à connaître ses besoins et les assiettes trop remplies ne finissent ainsi plus dans la poubelle.

- Les changes, le temps calme et le sommeil :

Pendant le temps calme, les enfants sont changés à tour de rôle en fonction de leur état de fatigue. Nous développons à ce moment-là une relation individuelle et privilégiée avec lui, dans un climat de sécurité, de mise en confiance et d'échange avec l'adulte. Le soin d'hygiène participe au développement de l'intégration de son schéma corporel, tout en stimulant l'éveil des sens.

Pour les bébés « les Graines » :

L'adulte utilise un bain de langage adapté toute la journée accompagnée de signes (formation « signe avec bébé ».)

Pour les moyens « Tournesols » et les grands « Soleils » :

Le change debout est proposé, au sol, l'enfant participe à son change voir même le fait seul. L'apprentissage de la propreté est adapté au développement de l'enfant et aux demandes des familles. Cet apprentissage se fait en parallèle de l'acquisition de l'autonomie (habillage, déshabillage, soin du corps...).

Nous leur proposons également le brossage des dents à partir du moment où il sait cracher. Nous n'utilisons pas de dentifrice.

Pendant le temps de change individuel, des espaces sont aménagés avec des jeux calmes en accès libre : musique douce, marionnettes, yoga ; lecture individualisée.

Pour être au plus près du rythme de chaque enfant, nous pratiquons le coucher échelonné.

Après le change, l'adulte accompagne l'enfant jusqu'à son lit. Les portes des chambres ne sont pas fermées pour que l'enfant se lève seul, pour que le fond sonore de la structure le rassure. Ceci répond aussi aux normes de sécurité auprès des enfants. La lumière n'est plus complètement occultée pour que l'enfant ne se retrouve pas dans l'obscurité qui peut être angoissante. Si l'enfant en ressent le besoin, nous restons un moment auprès de lui pour le rassurer. Les lits sont individualisés et à disposition toute la journée pour que l'enfant puisse y avoir accès pour se reposer ou jouer. L'enfant se lève quand il en a envie, les temps de repos sont respectés pour chaque enfant.

- Place du professionnel :

- o Observation

Nous ne jouons plus avec les enfants, nous n'intervenons plus dans leur développement, mais que font les professionnelles ? Nous les observons !

Il est important que l'adulte ne soit pas interventionniste, car l'enfant n'a pas besoin de lui pour le faire jouer. Nous serions à l'encontre du développement autonome de l'enfant si nous intervenions dans leur jeu, leur réalisation, en mettant notre regard d'adulte. Les enfants ont besoin de se créer un univers à eux.

C'est pourquoi, nous nous tenons en position d'observation à l'écart lors des temps de jeux. Cependant notre présence par la voix, le regard, leur assure une sécurité bienveillante nécessaire pour qu'ils puissent jouer en autonomie.

Nous restons disponibles si l'enfant a besoin de venir chercher du réconfort auprès de l'adulte. Ainsi nous pouvons les observer avec précision, ce qui nous permet de nous adapter au plus près de leurs besoins à chaque temps de la journée.

Quand on voit les enfants se désintéresser d'un jeu, on peut le remplacer par un autre. Quand on voit que les enfants s'agitent, c'est qu'il faut repenser l'aménagement et les jeux car il y a un manque.

C'est aussi en prenant le temps de l'observer que l'on connaît bien l'enfant, ses envies, ses préférences, ses relations avec les autres, son stade de développement, ses acquisitions.

Ne soyez pas en attente d'une performance au niveau moteur car votre enfant passera toutes les étapes de son développement. Notre projet n'est pas de le stimuler mais de l'accompagner à son propre rythme pour qu'il puisse franchir ces étapes de lui-même.

- o Aménager l'espace de vie des enfants

Chaque matin et après chaque temps de jeu ou de repas, les référents mettent en place le mobilier, les jeux en accès libres en vérifiant leur état afin que l'enfant ai ses repères et puisse évoluer en toute sécurité.

- o Accompagner la parentalité

Des temps d'échanges entre référents et professionnels sont proposés.

Des animations en soirée sont organisées plusieurs fois dans l'année ainsi qu'une réunion de rentrée.

- Mise en place de règles et de limites :

- Les professionnels de la petite enfance ont une fonction éducative indispensable sur le temps d'accueil, qui va fixer un cadre sécurisant. Avoir des limites qui sont toujours les mêmes sont rassurant pour l'enfant car cela lui fixe des repères.

En effet, les règles et limites sont à poser pour l'enfant lui-même et pour le groupe dans lequel il évolue. Dans ses premières années de vie, la motricité se développe de façon intensive, c'est « l'explosion de la motricité » qui va engendrer la nécessité de poser des règles par rapport à la prise de risque et ou de danger. L'adulte aménage les espaces de vie en lien avec ces notions, il réadapte en fonction de l'évolution du groupe et des âges.

En effet, l'aménagement de l'espace est très important pour proposer des espaces de vie en fonction du développement de l'enfant pour que chacun évolue dans son espace et fasse ses propres expériences. De plus cet aménagement permet de poser des règles à chacun sans que cela puisse paraître injuste à l'un ou l'autre des enfants.

Mettre un cadre pour chaque âge en fonction des besoins et du développement de l'enfant, c'est le « mettre à l'abri » en gardant bien entendu des moments communs avec pour règle de ne pas déranger l'autre enfant qui joue.

- Gestion des conflits :

Les adultes sont disponibles en tant que régulateur des interactions entre enfants. Nous devons tout au long de la journée souligner ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Vivre avec les autres engendrent des émotions, des frustrations, des conflits. Les adultes sont attentifs au déroulement des situations et peuvent, le cas échéant, intervenir quand le rapport de force va trop loin. En situation de conflit, nos attitudes privilégiées sont les suivantes : ne pas être happée par la réaction de l'enfant, faire preuve de compréhension, expliquer les émotions, ne pas moraliser, oser dire à l'enfant que l'on s'est trompé (c'est une forme de respect), donner le temps (être présent sans intervenir pour autant tout de suite).

Au besoin, nous pouvons sanctionner en verbalisant positivement le fait et non punir. Il est primordial de ne pas isoler l'enfant même dans la pièce où nous sommes, il ne faut pas « couper le fil de la relation » et donc privilégier la continuité du lien puis ensuite remettre l'enfant « à la vie » en lui proposant de retourner à son jeu. L'adulte référent rappelle les consignes si besoin et est force de propositions pour donner à l'enfant d'autres possibilités. Exemple : « Je vois que tu as besoin de crier mais à l'intérieur cela n'est pas possible, si tu veux je te propose de mettre tes chaussures et d'aller dehors ».

- Période d'adaptation

Pour que le processus de séparation se déroulent dans de bonnes conditions, une période d'adaptation est nécessaire afin qu'une relation de confiance puisse s'établir entre l'enfant, les parents et l'équipe. L'adaptation est mise en place de manière progressive en plusieurs temps évolutifs. Cette période d'adaptation se déroulera avec deux professionnels référents.

C'est pendant cette période que les professionnels détaillent plus précisément ce projet afin que les parents aient une meilleure lisibilité de nos objectifs et puissent être acteur de notre approche.

Ce projet pédagogique est suivi et évalué en équipe, de nouvelles formations sont régulièrement proposées.

#### Annexe 4 : Questionnaire de satisfaction familles

## PARTAGEZ-NOUS VOTRE AVIS

Afin d'améliorer la qualité du service et l'accueil des enfants, nous souhaitons connaître vos impressions sur la structure et votre ressenti en tant que parent. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

### PREMIERS CONTACTS

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence du multi-accueil ?

La signalétique du multi-accueil est-elle satisfaisante ?

Avez-vous réussi à joindre la structure facilement ?

Êtes-vous satisfait de nos locaux ? (Accessibilité, convivialité, mobilier et matériel, propreté)

### ACCUEIL

L'accueil de votre enfant est : occasionnel / régulier

Si occasionnel, avez-vous obtenu des places correspondant à vos demandes ?

Les horaires d'ouverture vous conviennent-ils ?

Que pensez-vous de l'organisation de la période d'adaptation de votre enfant ?

Que pensez-vous de l'accueil quotidien (l'écoute des accueillants, la disponibilité du personnel, l'ambiance dans la structure...)

Que pensez-vous de la disponibilité du personnel ?

Vous sentez-vous écoutés dans vos préoccupations de parents ?

### PROJETS

Avez-vous eu connaissance du projet pédagogique de la structure axée sur l'activité libre du jeune enfant ?

Êtes-vous satisfaits de ce projet et des valeurs portées par l'équipe ?

Ce projet a-t-il eu une influence sur vos pratiques éducatives ?

Pensez-vous que la référente ait un rôle important dans l'accueil de votre enfant ?

Êtes-vous satisfait des rencontres parents-professionnels et des événements festifs organisés par la structure ?

### COMMENTAIRES LIBRES :

Merci de vos réponses, ce document est anonyme, vos retours sont à déposer dans l'urne de l'entrée principale.



PROTOCOLE DE DELEGATION DE RESPONSABILITE  
DU MULTI ACCUEIL « GRAINES DE SOLEIL »

La direction du multi-accueil « Graines de Soleil » Plaine Limagne est assurée par une Educatrice de Jeunes Enfants. Lors des absences de la direction pour :

- Formation
- Congés annuels
- Récupération
- Autorisation d'absence exceptionnelle
- Dépassement du temps de travail de l'amplitude d'ouverture de la structure

Le personnel nommé ci-dessous, dans cette chronologie, assure la fonction de continuité de responsabilité :

- L'éducatrice de jeunes enfants en encadrement auprès des enfants

La personne chargée d'assurer la continuité des fonctions est amenée à prendre des décisions relatives à différents domaines d'intervention énumérés ci-après, qui concernent l'organisation du multi-accueil.

Domaines d'intervention :

- Gestion du planning des enfants,
- Gestion d'une situation d'urgence et d'application des protocoles d'évacuation, médicaux et d'urgence en cas d'alerte incendie,
- Veille du bon fonctionnement général du service et de la qualité de l'accueil,
- Continuité d'accueil : si un enfant est toujours présent à l'heure de fermeture de la structure, appeler les parents et les personnes autorisées à venir le chercher. Si personne n'est joignable à 18h30, appeler la gendarmerie au 04 73 63 60 12. A la suite de cela, une information aux élus sera effectuée.

L'agent,

Le Président,

Claude RAYNAUD